

CERTIBIOCIDÉ

Les personnes exerçant l'activité d'utilisateur professionnel et/ou l'activité de distributeur de produits biocides professionnels doivent être titulaires d'un certificat individuel CERTIBIOCIDÉ.

Nous vous invitons à vous inscrire, en remplissant le coupon-réponse ci-dessous.

N'hésitez pas à contacter votre technicien Racine pour de plus amples renseignements

L'ENTREPRISE

Raison sociale ou nom de l'exploitant :

N° de SIRET : CODE NAF/APE :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Téléphone : Email :

Culture (s) pratiquée(s) avec surfaces :

Nous vous adresserons un questionnaire de satisfaction suite à la formation.

LE OU LA STAGIAIRE

*Nom d'usage : *Nom de jeune fille :

*(A renseigner obligatoirement pour votre prise en charge de formation)

Prénom :

Date et lieu de naissance :/...../..... à

Département de naissance :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Téléphone : Email :

Avez-vous un diplôme de moins de 5 ans en lien avec votre activité : () Oui () Non. Si oui lequel :

Un Certiphyto : () Oui () Non. Si oui, lequel : Fin de validité :/...../.....

Merci de joindre une copie de votre Certiphyto même s'il est périmé

VIVEA (cotisation MSA chef d'entreprise, chef d'exploitation, aide familial, cotisant solidaire, candidat à l'installation).

Le coût de la formation, nous est directement versé. Merci de joindre un chèque de caution de 210 € TTC à l'ordre de Racine SAP. Il vous sera restitué après la formation.

OCAPIAT et autres fonds

Merci de prendre contact avec votre organisme collecteur pour connaître la prise en charge. Nous vous demandons de bien vouloir joindre à votre inscription un chèque de 210 € TTC à l'ordre de Racine SAP. IL servira au paiement de la formation.

Prise en charge par le **CPF**

<https://www.moncompteformation.gouv.fr>

Pièces à joindre :

le chèque de 210 € TTC à l'ordre Racine SAP

Les chèques ne sont pas à joindre pour les collectivités.

Merci d'envoyer le bon de commande pour les collectivités

la copie d'une pièce d'identité du stagiaire

la copie du Certiphyto du stagiaire même s'il est périmé.

Merci de nous contacter en cas de perte de votre certiphyto

CERTIBIOCIDES

Les produits concernés par le CERTIBIOCIDES sont :

TP8 – Produits de protection du bois 14- Rodenticides (**rongeurs**) 15- Avicides (oiseaux nuisibles) 18- Insecticides, acaricides et produits utilisés contre les arthropodes (exemples : **traitements chenilles processionnaires, anti-fourmis, démoustication...**). 20- Produits de lutte contre d'autres vertébrés (lézards, taupes, serpents, écureuils). Et les produits désinfectants des surfaces en contact avec des denrées alimentaires ; le transport et le traitement des ordures et des déchets d'origine animale ou végétale

Je souhaite inscrire :

Nom : Prénom : à la session :

CERTIBIOCIDES (1 jour – 210 € TTC) :

14 mars 2023 sur **BRIGNOLES**

Rappel des pièces à joindre

- Chèque de 210 € TTC. Frais de formation
- Copie pièce d'identité /stagiaire.
- Le bon de commande pour les collectivités
- copie du Certiphyto même s'il est périmé.
Merci de nous contacter en cas de perte de votre certiphyto

VOS ATTENTES

En ayant pris connaissance du programme de formation, pourriez-vous svp nous préciser vos attentes. Nous pourrions ainsi adapter au mieux la formation.

1 - Parmi les thématiques abordées pendant le certibiocide, pourriez-vous nous indiquer la plus importante (1) à la moins importante (4) :

- () a - La réglementation sur l'utilisation des produits BIOCIDES
- () b - Les produits rodenticides
- () c – Les produits insecticides biocides
- () d - Les produits désinfectants

2 – Avez-vous une ou des attentes ou question(s) dont vous souhaitez que la formation réponde ?

.....
.....
.....

3 - Quels aspect(s) complémentaire(s) auriez-vous voulu aborder :

.....
.....
.....